



SYNDICAT NATIONAL CFDT-INRA
Porte de Saint-Cyr
RD 10
78210 SAINT-CYR L'ECOLE

St Cyr l'Ecole le 29 mars 2004

**RESORPTION DE LA PRECARITE
DES CONCOURS RESERVES VONT ETRE ORGANISES A
L'INRA DANS LE DEUXIEME SEMESTRE 2004**

**27 POSTES DE CATEGORIE C
SONT A POURVOIR :
21 postes d'AJT et 6 postes d'AGT**

POUR QUE LES PERSONNES CONCERNEES PUISSENT
SE PRESENTER AUX CONCOURS,
IL FAUT QU'ELLES SOIENT INFORMEES.
CHACUN A SON NIVEAU DOIT SE SENTIR SOLIDAIRE
ET CONTACTER LES NON TITULAIRES SUSCEPTIBLES
DE BENEFICIER DE LA MESURE

Conditions à remplir (elles doivent TOUTES être remplies) :

- Avoir été en poste au moins 2 mois entre le 10 juillet 1999 et le 10 juillet 2000 dans un organisme relevant de la Fonction Publique d'Etat.
- Avoir la qualité d'agent non titulaire de droit public à titre temporaire (cela exclut les CES, CEC, CDI et contrats de travail auprès des associations).
- Avoir exercé des missions dévolues aux agents titulaires.
- Justifier de 3 ans d'équivalent temps plein d'ancienneté dans la fonction publique au cours des 8 dernières années. Cette ancienneté peut être acquise jusqu'à la date de clôture des inscriptions au concours.
- Etre titulaire du diplôme ou des titres requis des candidats pour passer le concours externe d'accès au corps concerné. Il est possible de faire reconnaître l'expérience professionnelle en sollicitant une demande d'équivalence.

Le dernier employeur public du candidat doit avoir été l'INRA

Aucune limite d'âge n'est posée concernant ces concours

NB./ Les Chefs de Département et Présidents de Centre sont invités à faire remonter les propositions de profil et les informations disponibles sur les candidats potentiels pour le 30 avril 2004 au plus tard.